

Mauriac, le 04 novembre 2025

EPF Auvergne  
63/65 Boulevard François Mitterrand

63000 CLERMONT-FERRAND

**Dossier suivi par L. VOLLE - Directeur**

Nos réfs. : LV 2025-169

Objet : Lettre d'engagement pour la réalisation d'un diagnostic d'opportunité – Site hôtel-restaurant et garage sur le secteur de la cascade de Salins

Arches  
Auzers  
Chalvignac  
Drugeac  
Jaleyrac  
Mauriac  
Méallet  
Moussages  
Salins  
Sourniac  
Le Vigean

Monsieur le Directeur,

À la suite de l'information de la mise en vente du bâtiment de l'hôtel-restaurant sur le secteur de la cascade de Salins, le président de la Communauté de communes du Pays de Mauriac a acté l'intention de mandater l'EPF Auvergne pour la négociation, l'acquisition et le portage des biens « Hôtel-restaurant » et de deux garages situés sur la commune de SALINS à la référence cadastrale respectivement ZL141, ZL143, pour le bien « Hôtel-restaurant » et ZL142, pour les deux garages, afin de réaliser un diagnostic d'opportunité sur ces bâtiments.

Conformément au processus de l'EPF, nous vous informons par la présente que la collectivité est favorable à l'accompagnement de votre établissement dans la réalisation de l'ensemble des études nécessaires (diagnostics techniques, études de faisabilité, etc.) et d'un projet de convention reprenant les différentes conditions (objet, taux, durée, rapport du bureau d'études et travaux de sécurisation à réaliser, ...).

Les projets envisagés pour ces bâtiments sont les suivants :

- Bâtiment Hôtel-Restaurant :
  - Gîte pour 4 personnes à l'étage ;
  - Salle d'exposition photographique d'archives du secteur ;
  - Annexe de l'Office de Tourisme durant la période estivale ;
  - Vente de produits locaux via un intermédiaire ;
  - Démolition de l'ancienne station-service afin d'agrandir le parking existant ;
- Garages :
  - Démolition des deux garages pour la préservation et la valorisation du site ;

Arches  
Auzers  
Chalvignac  
Drugeac  
Jaleyrac  
Mauriac  
Méallet  
Moussages  
Salins  
Sourniac  
Le Vigean

À l'issue du diagnostic et du montant négocié du bien, si la faisabilité du projet est confirmée, la collectivité se tient prête à formaliser une convention avec l'EPF pour l'acquisition des bâtiments, la réalisation des éventuels travaux nécessaires, et la mise en place d'un plan de financement sur 12 ans à 2.5 %, selon les informations estimatives de l'EPF Auvergne, en vue d'un transfert de propriété à la collectivité.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

Le Président,



Jean-Pierre SOULIER